

Contrat Territorial SEMNON

Etude Milieux Aquatiques ENJEUX, OBJECTIFS ET SCENARIOS

2^{ème} Comité de Pilotage

Mardi 19 mai 2015 à Soulvache

COMPTE-RENDU

Nom	Fonction	Commune	Signature
D. Eury SA	P. l. SIBS	PELLEAUX	
DUTENTRELA	VP SIBS	GOEYMEZ	
LABAUME Thierry	Adjoint Jam	LAUEN	
MOUTEL Annie	Maire	TRESCOEUF	
SOLLIER Jacqueline	Maire	LA CAPELLE	
GUINEL Roland	Conseiller	THOUAR	
PELLERIN Richard	Fédération	Pêche 35	
Yann TRACE	OWENA 0435		
DE ROCHE Bernard	CM	LA BOSSE	
MOUQUET Alain	Président pêcheurs	Grd. Fougues	
OLLIVRY Bernard	Elu	Janzé	
Boucard Albert	Adjoint	St-Hil de Breu	
THOTAS Eric	Elu	CRELON	
POULIAT Jean Paul	Elu	RETIAS	
MARGUIN Edouard	spaine	DOUAL-SP-BRUTZ	
Emeline Solie	Conseiller	Buinges Cupts	
Jean-Paul de LAZE	Correspondant Territorial	DDTH 44	
BOISSON CLAUDE	FUNAPPNA 35	REST-DEPART.	
PECHERX Nathalie	Chargée de l'entretien des sites de BSV	EPVB - Vilaine	
Gouarnis Stéphane	Chargé de Mission	Conseil régional BZH	
MOURIN Jacques	Chargé d'intervention	Agence de l'eau Loire-Bretagne	
Pannetier Jeanique	Technicienne BV et continuité Ecologique	DDTH 35	
LACHERON Francis	Bureau SIBS	Mortagne -fd	
Galivel Anne	Stage SIBS	Janzé	
DUCHANGE Séphie	Anim BV SIBS	BV Semnon	
CHRISTEN Camille	Technicienne Anim Semnon	Semnon	

1/ CONTEXTE

L'objet de la réunion du Comité de Pilotage du 19/05/15 porte sur la présentation des enjeux et objectifs relatifs à la protection des milieux aquatiques sur le bassin versant du Semnon, et sur la présentation de scénarios de programme d'actions.

La présentation réalisée par le bureau d'étude s'articule autour de 3 points :

- Présentation et définition des enjeux sur le territoire (cartographie),
- Enjeux, objectifs et pistes d'actions sur les différentes masses d'eau et sur le bassin versant du Semnon,
- Proposition de scénarios.

➤ *Cf. Diaporama* : "Etude sur les milieux aquatiques – Bassin versant du Semnon – ENJEUX, OBJECTIFS ET SCENARIOS -- EF ÉTUDES – 19 mai 2015"

Aucune remarque formulée par le Comité de Pilotage lors de la présentation des cartes d'enjeu ou des objectifs du futur contrat d'actions milieux aquatiques.

II / PROPOSITION DE SCENARIOS

Pour la proposition d'un chiffrage (sous forme d'enveloppe) pour les différents scénarios, 3 actions principales ont été utilisées pour les calculs :

- Restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau (action qui porte sur un linéaire de cours d'eau à restaurer) : prix minimum 20€TTC/mètre linéaire (ml) / prix maximum 50€ TTC/ml ;
- Actions ponctuelles : Condamnation et pose d'abreuvoirs = 800€TTC / pose d'½ buse en remplacement de passage à gué = 1000€TTC ;
- Actions sur les ouvrages pour le rétablissement de la continuité écologique : 1500€TTC par ouvrage

Les coûts de restauration ont été calculés sur l'ensemble des masses d'eau et estimés pour l'ensemble du bassin versant du Semnon entre 2 100 000€ et 5 800 000€.

Les coûts étant bien supérieurs au budget du Syndicat, une priorisation a été nécessaire :

Les objectifs d'atteinte du bon état écologique des masses d'eau, conformément à la DCE (Directive Cadre sur l'Eau), sont reportés sur le bassin versant du Semnon à 2021 ou 2027 (au lieu de 2015 initialement). Il a donc été décidé de prioriser les interventions sur le territoire comme suit :

- Priorité 1 = Semnon aval, Semnon centre et la Brutz → objectifs DCE 2021
- Priorité 2 = Le Maigé et Semnon amont → objectifs DCE 2027 et masses d'eau cumulant le plus d'altérations
- Priorité 3 = les 5 autres masses d'eau → objectifs DCE 2027

3 scénarios ont alors été proposés en fonction de ces différentes priorités :

3 SCENARIOS

Scénarios	Masses d'eau Objectifs DCE 2021	Masses d'eau Objectifs DCE 2027	Masses d'eau Objectifs DCE 2027	Coûts minimum sur 5 ans (2016- 2021)	Coûts maximum sur 5 ans (2016- 2021)
	Priorité 1 Semnon centre, Semnon aval, Brutz	Priorité 2 Maigé et Semnon amont	Priorité 3 5 masses d'eau		
Scénario 1	75 % du linéaire (71 km) 1 422 987 à 3 218 057 € Ouvrages (114) 100 500 € Toutes les altérations ponctuelles - 114 800 €	25 % du linéaire (24 km) 486 090 à 1 123 813 € Ouvrages (139) 208 500 € Toutes les altérations ponctuelles - 29 200 €	0 % du linéaire Ouvrages (45) 67 500 € Toutes les altérations ponctuelles - 42 200 €	2 471 977 €	4 904 770 €
Scénario 2	50 % du linéaire (47 km) 941 991 € à 2 128 705 € Ouvrages (114) Toutes les altérations ponctuelles	25 % du linéaire (24 km) Ouvrages (113) 169 500 € Toutes les altérations ponctuelles	0 % du linéaire Ouvrages (45) Toutes les altérations ponctuelles	1 951 981 €	3 794 818 €
Scénario 3	50 % du linéaire (47 km) Ouvrages (59) 63 000 € Toutes les altérations ponctuelles	10 % du linéaire (10 km) 198 436 à 471 525 € Ouvrages (113) Toutes les altérations ponctuelles	0 % du linéaire Ouvrages (45) Toutes les altérations ponctuelles	1 626 827 €	3 086 630 €

- Pour les masses d'eau de priorité 1 (Semnon aval, Semnon centre et la Brutz)

Actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau = objectifs de 75 ou 50% du linéaire étudié atteignant le bon état suivant le degré d'ambition souhaité (soit 71 km ou 47 km à restaurer).

Ouvrages = aménagement et/ou suppression de tous les ouvrages moyennement à infranchissables (soit 114 ouvrages jaunes à rouges) ou seulement de ceux difficilement à infranchissables (soit 59 ouvrages oranges et rouges).

- Pour les masses d'eau de priorité 2 (Le Maigé et Semnon amont)

Actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau = objectifs de 25 ou 10% du linéaire étudié atteignant le bon état (ce qui correspond à restaurer 24 ou 10 km de cours d'eau).

Ouvrages = aménagement et/ou suppression des ouvrages difficilement à infranchissables (soit 139 ouvrages oranges et rouges) ou infranchissables (soit 113 ouvrages rouges).












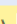
- Pour les masses d'eau de priorité 3 (5 autres masses d'eau)

Actions de restauration de l'hydromorphologie des cours d'eau = pas d'objectif de restauration.

Ouvrages = aménagement et/ou suppression des ouvrages infranchissables (soit 45 ouvrages rouges).

Les 3 scénarios proposés sont largement au-dessus des moyens du Syndicat. Même **si on prend le scénario 3, le moins ambitieux, avec les coûts minimum, les seuls travaux sur les milieux aquatiques coûteraient 1 626 827 € sur 5 ans**, hors suivis, hors études, hors communication, hors poste de technicien de rivière, et hors autres actions (agricoles, collectivités...). **Pour mémoire le Contrat de Bassin Versant 2010-2014 qui regroupe donc toutes les actions menées par le Syndicat avait un budget global d'1 800 000 € sur 5 ans.**

Le Syndicat a donc repris le scénario 3, qui est le moins ambitieux, pour proposer un financement intégrant une participation de certains bénéficiaires pour certains travaux :

Scénarios	<u>Masses d'eau</u> <u>Objectifs DCE 2021</u>	<u>Masses d'eau</u> <u>Objectifs DCE 2027</u>	<u>Masses d'eau</u> <u>Objectifs DCE 2027</u>	Coûts minimum sur 5 ans (2016- 2021)	Coûts maximum sur 5 ans (2016- 2021)
	<u>Priorité 1</u> Semnon centre, Semnon aval, Brutz	<u>Priorité 2</u> Maigé et Semnon amont	<u>Priorité 3</u> 5 masses d'eau		
Scénario 3	50 % du linéaire (47 km)	10 % du linéaire (10 km)	0 % du linéaire	1 626 827 €	3 086 630 €
	941 991 € à 2 128 705 €	198 436 à 471 525 €	0 €		
	Ouvrages (59)  	Ouvrages (113) 	Ouvrages (45) 		
	63 000 €	169 500 €	67 500 €		
Toutes les altérations ponctuelles - 114 800 €	Toutes les altérations ponctuelles - 29 200 €	Toutes les altérations ponctuelles - 42 200 €	Coût moyen sur les 5 ans : 2 356 728 €	Coût moyen/an : 471 346 €	Autofin. SIBS/an : 94 269 €
Scénario 3 bis	50 % du linéaire (47 km)	10 % du linéaire (10 km)	0 % du linéaire	1 440 427 €	2 900 230 €
	941 991 € à 2 128 705 €	198 436 à 471 525 €	0 €		
	Ouvrages (59)  	Ouvrages (113) 	Ouvrages (45) 		
	63 000 €	169 500 €	67 500 €		
Toutes les altérations ponctuelles - 114 800 €	Toutes les altérations ponctuelles - 29 200 €	Toutes les altérations ponctuelles - 42 200 €	Coût moyen sur les 5 ans : 2 170 329 €	Coût moyen/an : 434 066 €	Autofin. SIBS/an : 86 813 €
Scénario 3 ter	50 % du linéaire (47 km)	10 % du linéaire (10 km)	0 % du linéaire	1 203 427 €	2 663 230 €
	941 991 € à 2 128 705 €	198 436 à 471 525 €	0 €		
	Ouvrages (59)  	Ouvrages (113) 	Ouvrages (45) 		
	63 000 €	169 500 €	67 500 €		
Toutes les altérations ponctuelles - 114 800 €	Toutes les altérations ponctuelles - 29 200 €	Toutes les altérations ponctuelles - 42 200 €	Coût moyen sur les 5 ans : 1 933 328 €	Coût moyen/an : 386 665 €	Autofin. SIBS/an : 77 333 €

Autofinancé par le bénéficiaire

Ainsi, dans les cases surlignées en jaune, les actions sont inscrites au Contrat de Bassin Versant 2016-2020 : elles bénéficient donc de subventions de la part des partenaires financiers du Contrat (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Régions Bretagne et Pays de la Loire, Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, Fédération de Pêche) à hauteur de 80 % maximum. En revanche les 20% restants, au lieu d'être pris en charge par le Syndicat, seraient pris en charge par le bénéficiaire de l'opération.

Cela permet de réduire les dépenses pour le Syndicat du Semnon.

En revanche, **même dans le cas du scénario 3 ter, l'autofinancement du Syndicat reste plus élevé qu'actuellement**, à hauteur de 77 333€/an uniquement pour la partie travaux sur les milieux aquatiques, au lieu de 70 000€/an pour toutes les actions du Contrat de Bassin Versant aujourd'hui.

Discussions :

- Participation des riverains

Concernant la participation des riverains, Mme Sollier (Maire de la Couyère) et Mme Lacheron (Bureau SIBS) s'accordent sur le fait que les propriétaires peuvent participer financièrement aux travaux. Nathalie Pécheux (IAV) rajoute que certaines structures pratiquent déjà ces demandes de participations financières aux riverains.

Richard Pellerin (Fédération de pêche 35) précise que les autorisations de travaux sont souvent difficiles à obtenir, même avec un financement de la totalité des travaux, et qu'il y risque d'y avoir encore plus de réticences si les propriétaires doivent en prendre une partie à leur charge.

Mme Moutel (Maire de Tresboeuf) conclut qu'il faudra faire beaucoup de communication auprès des riverains, des pêcheurs, et des randonneurs pour qu'ils comprennent l'utilité de ces travaux.

- Descentes du bétail aux cours d'eau

Concernant les descentes aux cours d'eau, M. Demy (Président SIBS) trouve qu'il serait normal de laisser une part financière aux bénéficiaires d'aménagement de clôtures et/ou d'abreuvoirs.

Camille Chrétien (SIBS) précise que le SAGE Vilaine va prochainement interdire l'accès du bétail au cours d'eau. R. Pellerin demande aux financeurs si les travaux de condamnations de descentes au cours d'eau seront toujours subventionnés lorsqu'elles seront interdites.

Jacques Mourin (AELB) n'a pas de certitudes sur le maintien des subventions de 50% sur ces travaux une fois la réglementation en vigueur, mais pour l'instant le SAGE Vilaine n'a pas été encore approuvé.

Stéphane Gourmaud (Région Bretagne) rajoute que cette action ne sera pas prioritaire dans les subventionnements.

C. Chrétien précise que même si cette pratique est interdite à l'avenir, les exploitants ne se mettront pas tous aux normes sans la présence de contrôle sur le terrain, et sans un soutien financier.

Yann Tracz (ONEMA) conclut que l'enjeu sur le territoire du bassin versant du Semnon ne porte pas sur les abreuvoirs sauvages. Ce sont sur les actions de restauration morphologique des cours d'eau qu'il faut travailler pour avoir des résultats visibles d'amélioration de la qualité des milieux aquatiques. Sur le terrain, il sera difficile d'atteindre les objectifs du scénario 3 qui n'est pourtant pas optimal.

- Cotisations du Syndicat

M. Demy se demande si une augmentation des cotisations ne sera pas nécessaire pour permettre au Syndicat de réaliser un scénario se rapprochant du scénario 3. Il précise que la participation par habitant est de 2€/an actuellement.

S. Gourmaud ajoute qu'en Bretagne, les cotisations des habitants peuvent être moindre, mais peuvent aussi atteindre 6€/hab/an. Il demande si un Comité Syndical est prévu prochainement.

M. Demy répond que le prochain Comité Syndical se tiendra en fin d'année pour valider le CTBV 2016-2020.

M. Boucaud (Adjoint au Theil de Bretagne) indique que les budgets des communes sont déjà serrés et qu'elles risquent de se retirer du Syndicat si les participations sont trop excessives.

C. Chrétien précise que la GEMAPI va devenir une compétence communale qui sera redéléguée aux intercommunalités et que la protection des milieux aquatiques sera alors une compétence obligatoire.

- Linéaire de travaux

N. Pécheux explique que le scénario 3 correspond à la restauration de $47+10 = 57$ km de cours d'eau. Cet objectif, même peu ambitieux, risque déjà d'être compliqué à atteindre, donc il serait intéressant de prévoir ce linéaire dans le dossier d'autorisation, mais avec un programme d'action réel intégrant les possibilités financières du Syndicat (donc peut-être moins de km à restaurer).

- Actions sur l'ensemble des communes

Mme Lacheron souhaiterait que même les communes qui ne sont pas concernées par l'objectif DCE 2021 (priorité 1) soient concernées par la réalisation de travaux.

C. Chrétien et Sophie Duchange (SIBS) précisent que les actions sur des altérations ponctuelles et sur les ouvrages infranchissables seront réalisées à l'échelle du bassin versant mais que sur les priorités 2 et 3 (objectif DCE 2027), l'autofinancement restera à la charge du bénéficiaire.

S. Duchange rajoute que dans le cadre du Contrat Territorial de Bassin Versant, il y a également d'autres actions que le volet milieux aquatiques (actions agricoles, auprès des collectivités et particuliers...).

- Scénario retenu

Le scénario de principe retenu par le comité de pilotage est le scénario 3 ter avec une participation financière pour l'ensemble des actions ponctuelles et pour les ouvrages infranchissables (rouge) sur les masses d'eau avec les priorités 2 et 3.

Le programme d'actions sera retravaillé pour rentrer le mieux possible dans les budgets du Syndicat.

III/ PROCHAINE ETAPE

La prochaine étape correspond à la présentation du programme d'action 2016-2020. La réunion du comité technique est prévue le 18 juin 2015 ; et celle du comité de pilotage est à prévoir début juillet 2015.

Rédacteurs : MK/EF ÉTUDES et CC/SIBS
